

Flash infos sécurité

Les atteintes contre les établissements artisanaux ou industriels, les exploitations agricoles sont une réalité dans le département du Gers. Les faits de délinquance portent généralement sur :

- Vols divers (outillage, électroportatif, métaux, matériel informatique ou vidéo, matière première ...)
- Vols de carburants (sur engins, véhicules, dans les cuves et récipients de stockage)
- Vols de véhicules ou accessoires (vols d'opportunité ou réalisés par des filières bien organisées)
- Vols de numéraire (caisse, coffre fort, ...)

La difficulté réside dans le fait de protéger des installations situées sur des territoires souvent vastes et dispersés géographiquement.

Une étude démontre que dans la plupart des cas les atteintes aux biens ont été commises dans des locaux ouverts ou fermés mais non particulièrement protégés, facilitant en cela l'action des cambrioleurs.

Les délinquants recherchent le maximum de profit en prenant un minimum de risques. Il est donc nécessaire de compliquer leur action, par l'application de mesures de sûreté simples découlant souvent du bon sens et d'essayer de



changer certaines habitudes.

Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle (cambriolage, vol, rôdeurs, faux démarchage, agression), représentant un danger pour vous ou vos voisins ou les biens, n'intervenez jamais vous même.

Relevez le maximum d'informations, ne touchez à rien et prévenez la gendarmerie en composant le 17.

Pour vous guider, le groupement de gendarmerie départementale du Gers vous propose de vous rapprocher des brigades de gendarmerie de votre secteur, où un personnel pourra vous accompagner dans la mise en sécurisation de votre local, bâtiment ou votre exploitation agricole, ou vous orienter vers les référents sûreté départementaux.

